

Titre à Finalité Professionnelle

Session 2026/2027

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

• UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE POUR QUELLE CARRIÈRE ?

Le titulaire du Titre à Finalité Professionnelle « Chargé.e de Développement de Structure Sportive Associative » peut exercer à temps plein ou à temps partiel dans des structures ou groupements de structures, en majorité des associations sportives ou des collectivités.

Il est amené à occuper des postes de responsable administratif et financier, chargé de développement, chargé de communication, chargé de mission, chargé de projet évènementiel, chef de projet partenariats, etc. Dans ce cadre, le détenteur du TFP CDSSA est un acteur clé au sein des organisations sportives.

LES DATES CLÉS

- **15 AOÛT 2026 : Fin des inscriptions**
- **21 AOÛT 2026 : Tests de sélection (si besoin)**
- **3 et 4 SEPTEMBRE 2026 Positionnement**
- **3 SEPTEMBRE 2026 : Début de la formation**
- **9 JUILLET 2027 Fin de la formation**

RÉFÉRENCES DE L'OF-CFA LOU RUGBY

N° déclaration d'activité :

84691642269

N° de Siret :

433 259 058 00041



• LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative.

• L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- LIEU DE LA FORMATION



La formation se déroule dans les locaux du LOU Rugby, au sein du Matmut Stadium de Gerland, Lyon 7ème.

- PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, sont les suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

2/ Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

3/ Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum.

4/ Attester d'une expérience d'au moins d'un an, autre que « simple » pratiquant, au sein d'une association sportive.

- L'INSCRIPTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne au plus tard le 15 août 2026 délai de rigueur [Lien du dossier de candidature en ligne](#)

Des épreuves de sélection (si le nombre de candidats l'exige)

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection. Les épreuves de sélection se dérouleront le 27 août 2024.

Elles seront composées :

- D'une épreuve orale centrée sur le projet professionnel du candidat ;
- D'une épreuve écrite permettant d'évaluer les capacités rédactionnelles et les connaissances du candidat en lien avec des structures sportives

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDI- CAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation. Votre contact : Yanis Chaise yanis.chaise@lourugby.fr

STATISTIQUES DE LA FORMATION

SESSION 2024-2025 :

- Nombre de dossiers de candidature reçus : 7
- Nombre de personnes admises en formation : 7
- 100% de réussite pour les personnes ayant passé les épreuves de certification (Taux de présentation : 86%)
- Taux d'insertion dans l'emploi après obtention du diplôme en 2025 (enquête janvier 2026°:
 - poursuite d'études: 40%
 - Insertion dans l'emploi: 60%

PAS DE SESSION EN 2025-2026

BASE LÉGALE DE LA FORMATION

Niveau de qualification : Niveau 5

Inscrit au RNCP sous le numéro : RNCP 38142

Date de publication au RNCP : 18/10/2023

Date d'échéance de l'enregistrement 18/10/2026

Certificateur : Organisme Certificateur de la Branche du Sport (OC Sport)



- LA DURÉE ET LE RYTHME DE LA FORMATION

FORMATION DE 11 MOIS, DE SEPTEMBRE 2026 A JUILLET 2027, COMPORTANT

- 511 heures de formation en présentiel, composées en majorité de séquences se déroulant les jeudis et vendredis au sein du Matmut Stadium de Gerland.
 - 91 heures de formation à distance.
 - 14 heures d'accompagnement à distance, en cas d'utilisation d'une deuxième session de formation.
 - 500 heures au minimum en structure de mise en situation professionnelle.
- La formation est éligible à l'apprentissage (35 heures hebdomadaires) et à tous types de « statuts ».

- LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles, etc...

- LES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels de structures sportives.
- Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

- LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative :

- Production et soutenance orale suivie d'un entretien d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement que le candidat aura contribué à définir et/ou mettre en œuvre au sein de sa structure d'alternance au regard des moyens et ressources disponibles.

BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative :

- Production et soutenance orale suivie d'un entretien de trois notes opérationnelles sous forme de livrable synthétique (une note par activité professionnelle) permettant d'identifier formellement le contexte, les points de vigilances, les préconisations et les modalités de mise en œuvre.

BC 3 : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative :

- Épreuve 1 : production et soutenance orale suivi d'un entretien d'un dossier professionnel sur les activités et installations de la structure à partir de l'analyse de situations professionnelles vécues par le candidat.
- Épreuve 2 : présentation de deux cas pratiques mis en œuvre au cours de l'alternance. Elles doivent permettre au candidat de présenter les actions concrètes qu'il a pu mettre en œuvre au sein sa structure en termes :
 - d'inscription de la structure dans une démarche RSE/RSO
 - de prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre des activités proposées et en lien avec les installations.

BC 4 : Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative :

- Production et soutenance orale suivi d'un entretien d'un dossier technique de faisabilité d'un évènement ponctuel.

Le titre à finalité professionnelle, en cas d'obtention des 4 blocs de compétences, est délivré par la Branche du Sport. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences.

L'obtention du titre à finalité professionnelle est également possible en VAE.

• COÛT ET PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION

La formation est éligible à l'apprentissage (35 heures hebdomadaires) et à tous types de « statuts ».

- Financements dans le cas d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

Les coûts pédagogiques de la formation sont totalement pris en charge par l'OPCO.

La formation peut être aussi totalement prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

- Autres types de financements dans le cas d'une formation continue :

Les coûts pédagogiques de la formation sont de 7 200 € maximum (soit 12€ l'heure de formation).

Vous pouvez retrouver notre guide de financement, sur notre site internet <https://formation.lourugby.fr>

• CALENDRIER DE LA FORMATION

SEQUENCES DE FORMATION			
Mois	Journées de formation en présentiel 8h30 – 12h / 13h-16h30 (7h)	Total heures présentiel	Total heures distance
Septembre 2026	3 et 4/09 – 10 et 11/09 – 17 et 18/09 – 24 et 25/09	56 h	10h
Octobre 2026	1 et 2/10 – 8 et 9/10 – 15 et 16/10 – 22 et 23/10	56 h	10h
Novembre 2026	5 et 6/11 – 12 et 13/11 – 19 et 20/11 – 26 et 27/11	56 h	10h
Décembre 2026	3 et 4/12 – 10 et 11/12 – 14 et 15/12 - 17 et 18/12	56 h	10h
Janvier 2027	7 et 8/01 – 14 et 15/01 – 21 et 22/01 – 28 et 29/01	56 h	10h
Février 2027	4 et 5/02 – 11 et 12/02 – 18 et 19/02	42h	11h
Mars 2027	4 et 5/03 – 11 et 12/03 – 18 et 19/03 -25 et 26/03	56 h	10h
Avril 2027	1 et 2/04 – 8 et 9/04 – 15 et 16/04 – 29 et 30/04	56 h	10h
Mai 2027	3 et 4/05 – 13 et 14/05 – 20 et 21/05 – 27 et 28/05	56h	10h
Juin 2027	2, 3 et 4/06	21 h	/
Total		511 h	91 h
Juin 2027	Accompagnement facultatif préparation 2ème session de certification 24/06 et 25/06/2027	14h	

SESSIONS DE CERTIFICATION		
	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
BLOC DE COMPETENCES 1	09/06/2027	07/07/2027
BLOC DE COMPETENCES 2	10/06/2027	08/07/2027
BLOC DE COMPETENCES 3	11/06/2027	09/07/2027
BLOC DE COMPETENCES 4	10/06/2027	08/07/2027





• LIENS UTILES



[SITE LOU FORMATION](#)



[GUIDE DE FINANCEMENT](#)



[FICHE RNCP DU TFP](#)



[ALTERNANCE ET EMPLOI](#)

CONTACTS

• DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Coordination Pédagogique et Administrative
Riadh DJAÏT

07 50 06 35 53

riadh.djait@lourugby.fr

organisme.formation@lourugby.fr

• ADRESSE POSTALE ET E-MAIL

LOU RUGBY Organisme de Formation
349 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

organisme.formation@lourugby.fr